

Licence professionnelle Codeur langue française parlée complétée

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Codeur langue française parlée complétée. 2015, Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL. hceres-02038868

HAL Id: hceres-02038868

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038868>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Codeur langue française parlée complétée (LPC)

- Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de, et pour, la santé

Établissement déposant : Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Santé spécialité Codeur langue française parlée complétée* (LPC) a vocation à former sur deux semestres des étudiants au métier de codeur LPC par un diplôme de niveau II, avec une centration sur un domaine d'intervention constitué par le public des jeunes sourds. Cette licence existe à Lyon depuis 2007. Elle recrute des étudiants ayant validé les deux premières années de licence, de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou de Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), en formation initiale ou validation des acquis de l'expérience (VAE). Les disciplines associées sont en lien avec le futur métier. Ce dernier, auquel la formation prépare, est reconnu par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Les enseignements sont dispensés au sein de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation de l'Université Claude Bernard Lyon 1, offrant ainsi un partenariat de formation avec les départements d'orthophonie, d'ergothérapie et d'audioprothèse. A chaque semestre un stage professionnel est obligatoire. La répartition des enseignements en heures cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est opérationnelle. L'axe principal des cours théoriques, pratiques et des stages est orienté vers l'enseignement du langage parlé complété. Des modules complètent la formation en abordant la psychologie, la pédagogie et la physiopathologie en lien avec la surdité principalement infantile. Les professionnels formés s'intégreront dans les équipes plurielles en charge de l'accessibilité et de l'apprentissage de la langue française parlée complétée pour les jeunes sourds.

La formation compte 435 heures de cours, 160 heures de projet tutoré et 12 semaines de stage. De 2009 à 2013, la formation a accueilli en moyenne 15 étudiants par an.

Avis du comité d'experts

La formation professionnelle sur une année répond aux objectifs visés par ce diplôme, avec un stage deux fois plus important au second semestre assorti d'un module d'élaboration de mémoire professionnel. Une partie des enseignements (environ 23 %) est commune à d'autres cursus (orthophonie, ergothérapie ou audioprothésiste). Les deux stages permettent aux étudiants, de façon pertinente, de situer leur futur métier d'abord dans un contexte d'équipe plurielle puis de se centrer sur les compétences spécifiques du codeur. Le mémoire professionnel est placé au cœur du dispositif de formation et fait l'objet d'un suivi méthodologique explicite. Plus de 65 % des enseignements sont dispensés par des professionnels associés, impliqués à tous les niveaux du dispositif (enseignement, projets tutorés, stages, jury de diplôme, coordination pédagogique). De nombreuses conventions permettent d'assurer les mises en stage. L'adéquation formation/emploi est recherchée notamment grâce à une évaluation annuelle des besoins et attentes des usagers (jeunes sourds et leurs familles). Cette licence professionnelle s'inscrit en continuité avec des formations de niveau Bac + 2 situées à Lyon ou Grenoble qui en constituent donc des passerelles d'accès. Le contexte est très favorable au développement de ce type de formation. Cette formation se révèle pertinente au regard des besoins identifiés d'une population cible. Les contenus de cette formation sont ciblés, pertinents et correspondent aux objectifs annoncés.

Son rayonnement au sein du territoire de la région Rhône-Alpes et au-delà est indéniable, du fait du nombre de structures professionnelles et/ou associatives partenaires telles que l'Hôpital Edouard Herriot, des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS), des Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS), des établissements scolaires, l'académie, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), l'Institut National des Jeunes Sourds (INJS), l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs (URAPEDA), l'Association de Langue française Parlée Complète (ALPC), etc. Cette formation se positionne explicitement dans le domaine médico-éducatif. Elle est uniquement en concurrence avec celle de l'université Pierre et Marie Curie à Paris. Cette licence

professionnelle attire principalement des étudiants de la moitié sud et ouest de la France notamment ceux de Rhône-Alpes et du département sciences du langage de l'université de Grenoble. Elle répond à une demande des milieux professionnels tant dans le champ sanitaire que de l'éducation nationale. Malgré cela, la recherche de lieux de stage suffisamment nombreux semble constituer un frein : les structures disposant de codeurs sont finalement rares, et celles accueillant des jeunes sourds sont très sollicitées par ailleurs, conduisant à un certain « engorgement » des lieux de stage potentiels.

L'équipe pédagogique est composée de trois enseignants-chercheurs dont un hospitalo-universitaire, assurant une petite partie des enseignements. Les professionnels sont très largement associés aux enseignements et assurent 165 heures de CM et 213 heures de TD, ce qui au regard de la spécialité est appréciable (87 % du volume total des enseignements). Le suivi par les professionnels sur les lieux de stage contribue également à la bonne visibilité de cette licence qui se heurte cependant au problème du nombre de lieux de stage encore insuffisants à ce jour. De nombreuses conventions de partenariat sont établies avec les établissements lors des stages, complétées par une convention de partenariat avec les établissements médico-sociaux et sanitaires, ainsi qu'avec l'éducation nationale.

Cette licence professionnelle reçoit et forme entre 13 et 17 étudiants par an. Un nombre relativement stable est inscrit chaque année malgré une baisse constante des postulants (moins 75 % en 5 ans, la sélectivité des candidats étant passée de 31,6 % en 2009 à 85 % en 2013). Un effet de saturation du vivier de candidats est à craindre. Le petit effectif accepté est justifié par la rareté des lieux de stage, et donc de professionnalisation dans la région. Le taux de réussite est très élevé chaque année avec près de 85 % à 96 %. Parmi les diplômés, 8,5 % sont issus d'une démarche de VAE, et 21,1 % étaient inscrits en formation continue. Le taux d'insertion professionnelle reste plus difficile à déterminer avec un recul uniquement sur trois ans. Les enquêtes de suivi des diplômés montrent un taux moyen d'emploi de 70 % et un taux de poursuite d'études variant de 11 % à 30 %. La variabilité du marché de l'emploi des codeurs et codeuses est mise en évidence comme élément explicatif. La poursuite d'études supérieures après cette licence professionnelle est marginale (un à trois étudiants par an).

Éléments spécifiques

Place de la recherche	L'interaction avec la recherche n'est pas développée dans cette formation dont la finalité est essentiellement professionnelle, mis à part le lien mentionné avec l'UMR « Laboratoire dynamique du langage » dirigée également par le responsable de cette licence. Il est à noter une initiation à la recherche en lien avec la rédaction du mémoire professionnel.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est importante grâce notamment au volume d'enseignements assurés par une vingtaine de professionnels en exercice, par 12 semaines de stage encadrés et tutorés repartis sur les deux semestres, ainsi que par un projet tutoré articulé autour d'une question professionnelle.
Place des projets et stages	Les stages sont regroupés sur quatre semaines à la fin du premier semestre et sur huit semaines au second semestre. Encadrés par des professionnels de santé au S1, puis par des codeurs LPC au S2, ils permettent une approche réaliste du métier. Les projets tutorés permettent au second semestre d'approfondir un thème spécifique en lien avec la surdité ou la LPC.
Place de l'international	Aucun lien n'est mentionné avec l'international. Les pays francophones pourraient éventuellement être concernés. De plus un enseignement déjà présent de 28 heures « Situations particulières : langues étrangères-anglais adapté - cued speech » permettrait de développer l'ouverture à l'international.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement s'effectue sur dépôt de dossier, après un niveau bac+2 validé, puis sur des épreuves de sélection écrites et orales en présence de professionnels et usagers. Les procédures de formation continue (15 étudiants) et de VAE (6 étudiants) existent, ainsi qu'un dispositif de suivi individuel après admission dans la formation.

Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements en présentiel, tous obligatoires, souvent adossés à un support numérique de présentation, complétés par l'utilisation de vidéos et logiciels spécifiques (mise à disposition de CD rom, power point, vidéos, etc.).
Evaluation des étudiants	Une session d'examen a lieu à la fin de chaque semestre, sous forme d'épreuves essentiellement écrites et de mises en situation devant des jurys professionnels. Une note éliminatoire, sous la moyenne pour le stage et le mémoire, bloque la validation du diplôme. Une compensation est mentionnée, sans détail de son fonctionnement. Le dossier n'apporte aucune information concernant les rattrapages.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il n'existe pas de portfolio ni de livret personnel pour cette licence, mais le suivi est assuré à travers les notes obtenues aux stages et aux évaluations, ainsi qu'au cours des nombreux TD. Le petit nombre d'étudiants permet un suivi personnalisé.
Suivi des diplômés	Seule une enquête de l'observatoire de la vie étudiante de Lyon 1 en 2010 permet d'évaluer le suivi des diplômés, pour lesquels 1/3 continuent des études complémentaires, et 2/3 sont en emploi. Deux enquêtes internes en 2011 et 2012 présentent des résultats similaires.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Seules deux réunions par an des jurys d'examens des semestres 1 et 2 tiennent lieu de « réunions dites pédagogiques » uniquement entre enseignants. La présence des étudiants n'y est pas prévue. L'autoévaluation s'effectue par un questionnaire. Cependant les résultats ne sont pas fournis, ni les leviers de réajustement possibles.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Sélection d'un nombre restreint mais cohérent d'étudiants en lien avec le potentiel de lieux de stage et de professionnalisation, permettant un suivi et un tutorat rigoureux.
- Place importante des professionnels pluridisciplinaires, cliniciens, paramédicaux, et professionnels du LPC dans les enseignements.
- Nombre important d'heures de TD.

Points faibles :

- Absence de Conseil de Perfectionnement.
- Manque de visibilité du pilotage de la mention.
- Absence de retour quantifié de l'autoévaluation des enseignements par les étudiants.
- Peu de précisions sur les projets tuteurés.

Conclusions :

La licence professionnelle LPC répond à une demande locale et une orientation nationale. Les petits effectifs et la baisse de la demande de formation pourraient amener à remettre en cause la pertinence de cette formation. Or, sa

rareté au plan national, les besoins avérés en termes de formation de codeurs et sa qualité professionnalisante jouent en faveur de son développement dans l'offre de formation. Les modalités de sélection sont pertinentes. Les contenus des enseignements et l'engagement des professionnels dans les enseignements et sur les lieux de stages sont des éléments importants dans la réussite du dispositif. Il est dommage que l'évaluation de cette licence professionnelle par les étudiants ne soit pas réalisée et que le conseil de perfectionnement ne soit pas mis en place. Le taux d'insertion professionnelle reste un sujet de préoccupation au plan local.

Du point de vue des connaissances et compétences visées on retrouve cette centration sur le public visé : les jeunes sourds et en particulier les enfants. On pourrait émettre le conseil d'élargir le public visé ainsi que de varier les contextes potentiels de stage, et donc d'emploi, en lien avec les « nouveaux débouchés » évoqués par la fiche RNCP, vers d'autres domaines d'intervention (conférences, spectacles, etc.). Par conséquent, les connaissances et compétences attendues, ainsi que les lieux de stage, devraient prendre en considération tous les types de publics (les adultes sourds par exemple) et de contextes (Ecoles d'Adaptation aux Professions (EAP), Entreprises, etc.), notamment en raison des évolutions sociétales impulsées par la loi du 11 février 2005. Les débouchés constatés devraient également permettre d'envisager un élargissement des contenus pour permettre aux étudiants de situer le LPC dans la pluralité linguistique et culturelle des modes de communication observés dans la communauté sourde. La prise en compte d'autres types de handicaps associés (les troubles « DYS », tel que la dysphasie par exemple) est une évolution envisagée qui mérite d'être encouragée.

Observations de l'établissement



Division des Études et de la Vie Universitaire
Bâtiment le Quai 43

Adresse Campus : 43, Bd du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Affaire suivie par Philippe LALLE

Tél secrétariat : 04 72 43 19 73

Fax : 04 72 44 80 05

Mél : vpcevu@univ-lyon1.fr

**Licence professionnelle :
Codeur Langue Française Parlée Complétée
S3LP 160010239**

Villeurbanne, le 18 mai 2015

Monsieur le Président du HCERES
Monsieur Le Directeur de la section des formations

Le responsable de la formation et l'établissement ont bien pris connaissance de l'évaluation menée par le HCERES.

Nous avons quelques éléments de réponse à apporter.

- Absence du conseil de perfectionnement : sa mise en place est en cours d'organisation pour la rentrée 2015-2016. Ce conseil regroupera des représentants des enseignants et enseignants chercheurs de l'équipe pédagogique, des étudiants en cours de formation et anciens étudiants et des représentants extérieurs à l'université du monde socioprofessionnel (partenaires de stages, médecins, professionnels de la surdité, président d'association...). Les objectifs de ce conseil de perfectionnement seront : définir les grandes orientations stratégiques de la formation ; porter une réflexion approfondie sur la formation pour l'amener à une évolution dans son contenu, en prenant en compte les besoins du milieu professionnel ainsi que les avancées techniques qui mènent le métier à évoluer ; faciliter l'insertion des diplômés en s'assurant de la pertinence des compétences développées par la formation.
- Absence de retour quantifié de l'autoévaluation des enseignements par les étudiants. Les enseignements de la licence professionnelle de codeur sont évalués chaque année par les étudiants grâce à une enquête interne. Pour faciliter la transparence de ces évaluations et pour permettre un rendu chiffré, il est fait appel au service ICAP (Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie), avec qui se construit un questionnaire qui sera transmis aux étudiants pour cette année universitaire 2014-2015 et les prochaines.
- Manque de visibilité du pilotage de la mention. Actuellement, l'équipe de formation qui pilote la mention se réunit quatre fois par an : à la suite des deux jurys d'examens, une réunion de rentrée et une réunion bilan de fin d'année scolaire. Ce pilotage de la mention se voit complété par un nouveau protocole appliqué dès la rentrée universitaire 2015-2016.

Nous nous emploierons à corriger également les divers autres points faibles soulevés dans le rapport et remercions les experts pour leur travail. Le rapport du comité alimente d'ores et déjà le processus de construction de la future offre de formation engagé au niveau de l'université Lyon 1 et du site de Lyon -Saint-Etienne.

Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
François - Noël GILLY

Le Vice-président du CEVU
Philippe LALLE

**Le Vice-président du Conseil des
Etudes et de la Vie Universitaire**

à

Monsieur le Président du HCERES
Monsieur Le Directeur de la section des
formations